068-226800019-20100702-0000005761-DE

## Acte Certifié exécutoire

Envoi: 06/07/2010

Réception par le Prefet : 06/07/2010

Publication: 09/07/2010

Pour le Président du Conseil Général et par délégation Ludovic LIONS Chef du Service Administratif de PARTE NITTE NITTE



## Extrait des délibérations

de la Commission Permanente

N° CP-2010-9-4-5

Séance du vendredi 2 juillet 2010

## FINANCEMENT DU GIP CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ACCES AUX DROITS (CDAD)

La Commission Permanente du Conseil Général,

l'Assemblée

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n°CG-2010-1-1-4 du 19 mars 2010 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU le rapport et la délibération du Conseil Général n° 2009-5-1-11 du 9 décembre 2009 adoptant le Budget Primitif 2010.
- VU le rapport et la délibération du Conseil Général n° 2009-5-4-3 du 9 décembre 2009 adoptant le Budget Primitif 2010 Insertion et Autonomie (Politique H01 Insertion)
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

## APRES EN AVOIR DELIBERE

➤ Attribue au Conseil Départemental d'Accès au Droit, constitué en Groupement d'Intérêt Public, une contribution de 1 006 € pour l'année 2010. Cette dépense sera prélevée sur l'opération 2010-H612-13033, imputation 65-58-6558-3046-010

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté voix contre abstentions